

## De nombreuses professions veulent leur ordre



Après avoir fourni toute la documentation à l'Office des professions du Québec pour créer un ordre professionnel, la Fédération québécoise des massothérapeutes attend maintenant de voir si elle obtiendra son autorisation.

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, ARCHIVES LA PRESSE



Sylvie Bédard, présidente de la Fédération québécoise des massothérapeutes

PHOTO ROBERT SKINNER, archives LA PRESSE

formation et d'encadrement qu'une profession. Nos membres connaissent notre mission, mais ils se demandent ce que ça changera à leur pratique. »

Il y a 20 000 massothérapeutes au Québec.

### KINÉSIOLOGUES

Selon Francis Gilbert, président de la Fédération des kinésioles du Québec, la création d'un ordre professionnel va de soi pour protéger les gens lors de l'entraînement, tout particulièrement ceux qui ont des problèmes de santé métaboliques ou musculo-squelettiques. « La Fédération a été créée en 1988 et c'est une préoccupation depuis le début. »

Après une première demande refusée en 2004, l'organisme est revenu à la charge en 2013. « On est assez avancés. L'OPQ a reconnu en décembre dernier le risque de préjudice pour la population. Par conséquent, il y a une pertinence à réglementer la profession. On travaille présentement avec eux pour mieux définir le cadre d'intervention du kinésioles. » La Fédération s'attend à une forme de réglementation, qui pourrait aller d'un simple règlement sur ce que peut faire le kinésioles à la création d'un ordre professionnel, dans les 18 prochains mois.

Il y a 5000 kinésioles au Québec.

### PLANIFICATEURS FINANCIERS



[Emilie Laperrière](#)

Collaboration spéciale

### La Presse

La création d'un ordre professionnel ne se fait pas du jour au lendemain au Québec. La démarche ressemble parfois au parcours du combattant. Malgré tout, de nombreuses professions réclament leur ordre. *La Presse Affaires* a discuté avec quatre d'entre elles pour connaître leurs motivations et savoir où elles en sont.

### MASSOTHÉRAPEUTES

Pour la Fédération québécoise des massothérapeutes, la création d'un ordre est liée à la protection du public. « Sans titre, n'importe qui peut s'improviser massothérapeute », résume sa présidente, Sylvie Bédard.

La Fédération a fait ses devoirs depuis sa première demande. Elle a travaillé sur la formation, le programme de reconnaissance des acquis et la norme ISO et démontré le préjudice grave. Après avoir fourni toute la documentation à l'Office des professions du Québec (OPQ), elle est maintenant en attente. « L'OPQ analyse notre dossier. Il ira ensuite en consultation avant de donner son avis à la ministre. »

L'idée ne fait toutefois pas consensus au sein des massothérapeutes. « On est la seule association à demander un ordre. On a les mêmes standards élevés en matière de

À l'Institut québécois des planificateurs financiers, le dossier ne date pas d'hier. « Les administrateurs trouvaient que le travail du planificateur financier se devait d'être encadré. On a fait une demande formelle en 2004 », explique la présidente, Jocelyne Houle-LeSarge.

L'OPQ a donné sa réponse trois ans plus tard. « La lettre reprenait les critères d'un ordre professionnel et concluait qu'on avait tous les attributs. Sa recommandation au ministre était toutefois le statu quo, puisqu'il jugeait l'encadrement suffisant. »

Après avoir interpellé le ministre des Finances l'automne dernier, l'Institut a demandé une rencontre avec le président de l'OPQ, Jean Paul Dutrisac. Dans une lettre envoyée en mai 2016, celui-ci assure qu'il va analyser à nouveau le dossier des planificateurs financiers, mais aucun délai n'a été avancé pour l'instant. « On en parle depuis 2002. On est patients. »

Il y a 5000 planificateurs financiers au Québec.

## **OSTÉOPATHES**

Ostéopathie Québec essaie d'obtenir un titre pour ses pairs afin de protéger le public en régulant l'accès à la profession, en exigeant une formation continue, en ayant un syndicat et en contrôlant l'exercice illégal de l'ostéopathie. La démarche remonte à 2008.

L'OPQ a continué ses travaux sur le sujet l'an dernier. « On est tributaires de l'OPQ et de la vitesse à laquelle il fait avancer les choses. On est disponibles pour les aider à accélérer le dossier. Ce qu'ils nous disent, c'est que les choses évoluent bien », souligne Marc Gauthier, président d'Ostéopathie Québec, qui rappelle que l'Office a reconnu en décembre 2014 que les ostéopathes devaient avoir un ordre professionnel.

S'il y a plusieurs associations au Québec, le projet rassemble néanmoins les ostéopathes. « Tout le monde s'unit à la cause, on parle d'une seule voix. »

Il y a environ 1700 ostéopathes au Québec.

## **L'AVIS DE L'OPQ**

Même si les demandes de création d'un ordre professionnel sont reçues par l'Office des professions du Québec, celui-ci a décliné notre demande d'entrevue à ce sujet. Le conseiller en communication Stéphan Boivin s'est contenté de dire que « l'OPQ ne commente pas les contenus des travaux en cours ».